

Atsem : inquiétudes pour la rentrée prochaine dans les maternelles de Béziers

Abonnés il y a 4 heures 0 EMMANUELLE BOILLOT



Le Snuipp-FSU : “Les Atsem sont l’un des piliers des classes maternelles.”
MIDI LIBRE 6 juin 2018

Le Snuipp-FSU dénonce la nouvelle organisation de travail des Atsem mise en place par la mairie à la rentrée 2018.

Prenant prétexte du retour à la semaine de 4 jours, la mairie a présenté aux directeurs des écoles la nouvelle organisation de travail des Agents territoriaux des écoles maternelles pour la rentrée prochaine”, communique le Snuipp-FSU. Des mesures que le syndicat dénonce fermement.

Selon une enseignante syndiquée : “En conseil d’école de Carpentier, il a été annoncé que les Atsem viendraient en renfort sur ce temps méridien qu’est la cantine. Et ce n’était pas une réunion de concertation, mais d’information. Jusqu’à présent, c’était des employés municipaux, souvent des contractuels, qui s’en occupaient. Selon les informations que nous avons eues du comité technique paritaire qui s’est tenu, mardi, en mairie, la municipalité a dit qu’ils n’allaient pas disparaître, mais être déplacés.”

"Délibération illégale"

Aimé Couquet, conseiller municipal d’opposition relève qu’au cours de la séance du conseil municipal du 22 mai, le maire a présenté une délibération portant sur l’organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018. Neuf membres de l’opposition ont voté contre, quatre de gauche et cinq de droite, deux autres de droite ont voté pour.

Selon lui : "Cette proposition de délibération qui porte sur l’organisation d’un service de la mairie doit obligatoirement être présentée au Comité technique paritaire avant son passage devant les élus.

Ceci n'a pas été fait puisque le CT s'est réuni mardi 5 juin avec, à l'ordre du jour, cette organisation de service. La délibération adoptée par une majorité, le 22 mai, est donc illégale et doit être retirée."

“Le personnel maltraité”

Ce changement implique une augmentation de la plage horaire des Atsem sur la journée qui vont passer “presque 10 h devant les élèves !”. Ce qui, selon le syndicat, “renforce la pénibilité de leur travail et, au-delà de l'état des locaux, les moyens sont en baisse, le personnel est maltraité et le coin jeux est devenu payant”.

Actuellement, les agents, qui ont tous passé un concours, sont un par classe pour la section des tout-petits et un pour deux classes, pour les moyens et les grands. “Les Atsem sont l'un des piliers des classes maternelles. Elles réalisent, tout au long de la journée, différentes missions : de l'accueil à la gestion d'activités pédagogiques conçues par l'enseignant, en passant par la prise en charge de l'hygiène de l'enfant et l'aide à la préparation matérielle.” Toujours d'après le Snuipp-FSU : “Avec cette organisation, le temps de préparation en amont des activités scolaires disparaîtrait, ce qui est pourtant l'une des missions des Atsem. Et il est essentiel à la réalisation d'activités pédagogiques riches et variés. Ce temps est basculé sur les heures de cantines.” Il est également prévu, “l'intégration, pendant les heures de classe, une pause de 30 minutes, pendant lesquelles les Atsem ne sont plus disponibles.”

Le syndicat demande que le temps de travail des agents soit défini pour chaque mission.

Les syndicats mairie ont voté contre

Une Atsem, sous couvert d'anonymat, revient sur les propositions que la mairie a faite directement aux agents, sans passer par les syndicats : “Comme on repasse à la semaine de quatre jours et qu'il faut que nous fassions nos heures, ils nous ont proposé de faire soit la cantine, soit le centre aéré, soit des ménages. Les filles ont choisi la cantine, par défaut, mais nous avons demandé à ne pas faire le coin jeux ce jour-là, ce qui ne nous a pas été accordé. La majorité ne veut pas sacrifier les vacances, alors elles ont préféré alourdir la semaine. Il faut aussi revenir douze mercredis matin pour faire le travail de préparation.”

L'agent précise : “Avant l'arrivée de Monsieur Ménard à la mairie, nous avions un temps de travail dérogatoire qui prenait en compte la pénibilité. Là, il nous a rajouté 138 heures.”

Lors du conseil technique paritaire, tous les syndicats (CGT, CFDT, FO et autonomes) ont voté contre cette réorganisation. La CGT a demandé à ce que la pénibilité soit reprise en compte. Son délégué, Yvan Vialette, précise : “Les Atsem ont toujours une part de temps de travail dérogatoire. Elles ont peur de se mobiliser.” Et conclut : “Le personnel est vieillissant et nous allons voir comment cette surcharge de travail va se mettre en place à la rentrée.”

La mairie : "Le personnel Atsem est placé sous l'autorité de la Ville"

"Avec le retour à la semaine des 4 jours, les Atsem ne travaillent plus le mercredi matin, rappelle Elisabeth Camilleri-Marty, directrice générale adjointe à la mairie. Il nous a fallu redéployer 172 h de travail par an." Elle confirme que le personnel des cantines va être conservé, et que la municipalité a négocié directement avec les 87 Atsem.

Plusieurs rencontres ont eu lieu. La mairie a proposé trois possibilités de redéploiement : sur les cantines, deux jours par semaine ; travailler en centre aéré pendant trois semaines pendant les

vacances, ou deux semaines et faire du ménage. Mme Camilleri-Marty précise : "La majorité a choisi de faire la cantine parce qu'elles souhaitent garder les vacances. Elles ont demandé à ce que le repas des cantines soit pris en charge par la Ville, et nous y avons répondu favorablement. On a prévu un forfait d'heures de congés pour qu'elles puissent prendre des rendez-vous médicaux pendant leurs heures de travail."

Sur le temps de préparation : "Dans le décret du 1er mars 2018, il n'est pas indiqué que cette préparation doit se faire quotidiennement, ni en dehors du temps scolaire. C'est leur interprétation à eux. Les enseignants pourraient prévoir, sur leur temps de travail à eux, du temps de préparation pour les Atsem. Le décret ne dit pas non plus que l'Atsem doit être présente en permanence sur les 6h du temps scolaire. D'ailleurs, aujourd'hui, ce n'est pas le cas puisque nous n'avons pas une Atsem par classe."

Par ailleurs : "Les Atsem qui assureront deux jours par semaine la garderie du matin ne feront pas la cantine." Au niveau des coins jeux : "Nous pensons reconduire, l'an prochain, ce qui existe déjà, c'est-à-dire que quand le nombre d'enfant et le taux d'encadrement le permettent, il y a une Atsem qui va faire le coin jeux et les deux autres du temps de préparation." La directrice adjointe insiste : "Le personnel Atsem est placé sous l'autorité de la Ville."